

MAISON SAINT JOSEPH



1 rue de la Fontaine – 85770 VIX - 02.51.00.60.32

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez mieux connaître la Maison Saint Joseph de Vix (EHPAD/RESIDENCE AUTONOMIE). Vous vous apprêtez à la visiter ou à vous y installer.

Le conseil d'Administration, la direction, le personnel et les résidents vous souhaitent la bienvenue et sont heureux de vous présenter ce livret.

Le président
Bernard CHABIRAND

Présentation générale :

Le 15 novembre 1962, l'association de bienfaisance « La Maison St Joseph » est créée à l'initiative de l'Abbé Joseph GODET, curé de la commune de Vix, pour venir en aide aux anciens de la commune qui vivent isolés dans des conditions précaires. Les administrateurs, veillent aujourd'hui, à entretenir les valeurs des fondateurs.

La congrégation des sœurs de l'Union Chrétienne, assurera la direction de la structure jusqu'en 1982, date de recrutement du premier directeur laïc.

En 1965, le bâtiment a été prolongé, permettant la création de dix nouvelles chambres, en effet les demandes affluaient, pour arriver à une liste d'attente de plus de 100 personnes.

A la fin de l'année 1969, un nouvel édifice est construit, grâce au concours de subventions et de financements bancaires. Cette extension a permis de porter la capacité totale de l'établissement à 36 résidents.

La demande grandissant, en 1979 la construction d'une nouvelle aile, pouvant accueillir 12 nouveaux résidents est décidée, ainsi qu'une lingerie, une buanderie et une chaufferie adaptée.

En juin 1987, le nombre des résidents accompagnés se monte à 60, la réputation de la maison est sans faille, le personnel de l'établissement, de nombreux bénévoles participent à cette belle image, souligne le conseil d'administration.

En 1998, afin de remplacer la cure médicale existante, il est décidé d'ouvrir une unité Alzheimer, sous la forme d'un Cantou de 12 places, afin d'accompagner les résidents en visant le maintien de leur autonomie.

En 2003, la maison SAINT JOSEPH prend le statut d'EHPAD, signe sa première convention tripartite et bénéficie de 3 places d'accueil de jour, qui seront supprimées en 2014.

La réalisation de tranches successives de travaux, permet à l'EHPAD d'héberger 70 résidents permanents, dont 6 couples et 2 personnes en hébergement temporaire. Parmi ces personnes, 12 sont accueillies dans l'unité spécialisée pour personnes désorientées « le Rayon du Marais », et une douzaine d'autres bénéficient d'un accompagnement spécifique dans une unité pour personnes dépendantes « Les Roseaux ». L'EHPAD emploie 50 personnes en CDI.

En 2018, construction de 18 logements résidence autonomie. Chaque logement a une superficie de 43 m² pouvant accueillir un couple. Une terrasse de 10m² aménagée complète chaque logement. Le nouveau bâtiment est relié à l'EHPAD par une coursive fermée pour favoriser les allers et venues entre les deux structures. La résidence autonomie ouvrira le 1^{er} Janvier 2019.

La maison SAINT JOSEPH

L'établissement est géré par une association loi 1901, à but non lucratif.

Il existe différentes formes de financements :

- Le conseil départemental prend en charge la dépendance des résidents, en lien avec le GIR moyen.
- L'agence régionale de santé (ARS) assure la partie soins de l'établissement.
- La partie hébergement reste à la charge des résidents, en fonction de la taille de la chambre et des aides perçues.



Les valeurs de l'association :

Accueillir avec respect la personne âgée dans toute sa dignité.

La Maison SAINT JOSEPH accueille toute personne dépendante ou non, dès lors qu'elle puisse trouver une réponse adaptée à ses besoins. La priorité reste l'autonomie de la personne.

Un conseil d'administration engagé

S'engager en tant qu'administrateur au sein de la maison SAINT JOSEPH est une mission importante. Les valeurs de tous sont : la qualité de vie du résident, la volonté de mettre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la maison en gardant à l'esprit une gestion rigoureuse et un désir de développement moderne tourné vers l'avenir, sans renoncer aux valeurs de traditions qui caractérisent la structure.

Le climat que tous défendent dans la maison est celui de la convivialité, de l'esprit de famille. C'est ainsi que nous avons choisi de favoriser les liens entre résidents, personnel, familles, bénévoles et amis.

Le conseil d'administration accompagné d'un personnel très compétent est garant du « bien vieillir » de nos aînés.



Les objectifs de la Maison Saint Joseph :

Pour exprimer ces valeurs au quotidien, nous avons défini un certain nombre d'objectifs :

- Favoriser un climat convivial,
- Stimuler l'autonomie et conserver le maintien des acquis des résidents,
- Faire en sorte que les familles, amis conservent toute leur place auprès des résidents.
- Accompagner les aînés dans leur vie quotidienne,
- Sécuriser nos aînés les plus vulnérables,
- Veiller au respect du projet personnel du résident,
- Favoriser la vie sociale en s'ouvrant sur l'extérieur,
- Maintenir le lien intergénérationnel.

▪ ***EHPAD***

Les soins sont assurés par une équipe d'aides-soignantes, infirmières et médecin coordinateur. Vous gardez le libre choix de votre médecin traitant ainsi que de vos intervenants extérieurs. Pour votre confort, pédicure et coiffeuse interviennent à votre demande ; leur prestation est à votre charge. Un accompagnement socio-esthétique vous est également proposé.

Le courrier est distribué tous les jours et une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall pour les envois.

Il est possible de recevoir des visites et de sortir au gré de chacun (Merci de bien vouloir prévenir de votre absence).

L'entretien de votre linge, marqué à vos noms et prénoms, est assuré par notre lingerie. Toutefois nous vous informons que l'entretien du linge délicat n'est pas assuré.

Les locaux :

Pour votre confort, chaque chambre dispose d'une salle d'eau avec lavabo, w-c, douche adaptée ainsi que d'une prise de télévision et d'une possibilité de téléphone (ligne extérieure privée).



Vous êtes invité à recréer votre « chez vous » en apportant vos meubles, télévision, fauteuil, tableaux et objets personnels.

Votre sécurité est assurée grâce aux sonnettes d'appel utilisables de jour comme de nuit.

Le personnel entretient votre chambre. Si vous le souhaitez, vous pouvez participer à cet entretien.

Des espaces communs sont à votre disposition, salons, bibliothèques, espaces cuisine, pour y passer des moments dans la journée ou recevoir vos amis et vos proches.



La vie quotidienne :

Le petit déjeuner est servi en chambre, les autres repas sont pris en salle à manger. Les repas sont confectionnés sur place et préparés selon les besoins.



Vous pouvez recevoir des invités pour le déjeuner, en prévenant à l'avance. Une petite salle de restaurant est mise alors à votre disposition.

Le repas du résident est compris dans son forfait jour, l'établissement demandera une participation pour le repas des invités.



Un espace multi-sensoriel (snoezelen) est à la disposition des résidents leur apportant bien-être et relaxation grâce à des équipes formées à ces techniques, ce service est bien sûr sans facturation supplémentaire pour les habitants de la maison.



Une chapelle est à la disposition des résidents qui souhaitent se recueillir et/ou participer à la messe.



Le CANTOU

Le **cantou** est une cheminée plus ou moins monumentale utilisée dans le sud-ouest de la France. Du Moyen Âge au xx^e siècle, cette cheminée constitue l'élément central de la maison paysanne et le centre de la vie de la famille. En occitan les termes cantou ou contou désignent un coin, un recoin, un morceau, un lopin et par extension, « le coin du feu » (contou del fioc) mais aussi le « cœur de la famille » et le « chez-soi ».

Le CANTOU est une unité de vie adaptée pour accueillir des personnes âgées désorientées (maladie d'Alzheimer, démence sénile...).



Une équipe composée d'aides-soignantes, aides médico psychologiques et agents de service accompagne les résidents au quotidien.

Le Cantou est composé de 12 chambres, d'un espace de vie avec une cuisine et d'un patio extérieur.



Des animatrices proposent des activités diverses tout au long de la semaine : ateliers mémoire ou musique, chorale, cinéma, bricolage, pâtisserie, loto, ballades, sorties... Ces animations évoluent au gré des participants et des souhaits des résidents.



▪ **RESIDENCE AUTONOMIE**

Les soins ne sont pas assurés par la Résidence, les partenaires extérieurs (portage des repas, soins à domicile, entretien du logement,....) sont à mettre en place par vos soins.

Vous gardez le libre choix de votre médecin traitant ainsi que de vos intervenants extérieurs.

Pour votre confort, pédicure et coiffeuse interviennent à votre demande ; leur prestation est à votre charge.

La distribution de votre courrier est assurée par les services postaux et une boîte aux lettres nominative est à disposition.

Il est possible de recevoir des visites et de sortir au gré de chacun.

L'entretien de votre linge, marqué à vos noms et prénoms, est assuré par notre lingerie sous conditions de souscrire un forfait mensuel de 50 €. Toutefois nous vous informons que l'entretien du linge délicat et de la literie n'est pas assuré.

Les locaux :

Pour votre confort, vous disposez d'un logement d'une superficie de 43 m², dont une chambre de 11 m², un séjour salon, une cuisine équipée et une salle d'eau. Vous avez une prise de télévision et une prise téléphonique, charge à vous de faire les démarches pour obtenir l'ouverture de la ligne.

La vie quotidienne :

Vous êtes autonomes dans la gestion de vos repas, vous pouvez en revanche les prendre à l'Ehpad, sous conditions de facturation supplémentaire pour le déjeuner ou le dîner ou encore le forfait déjeuner et dîner.

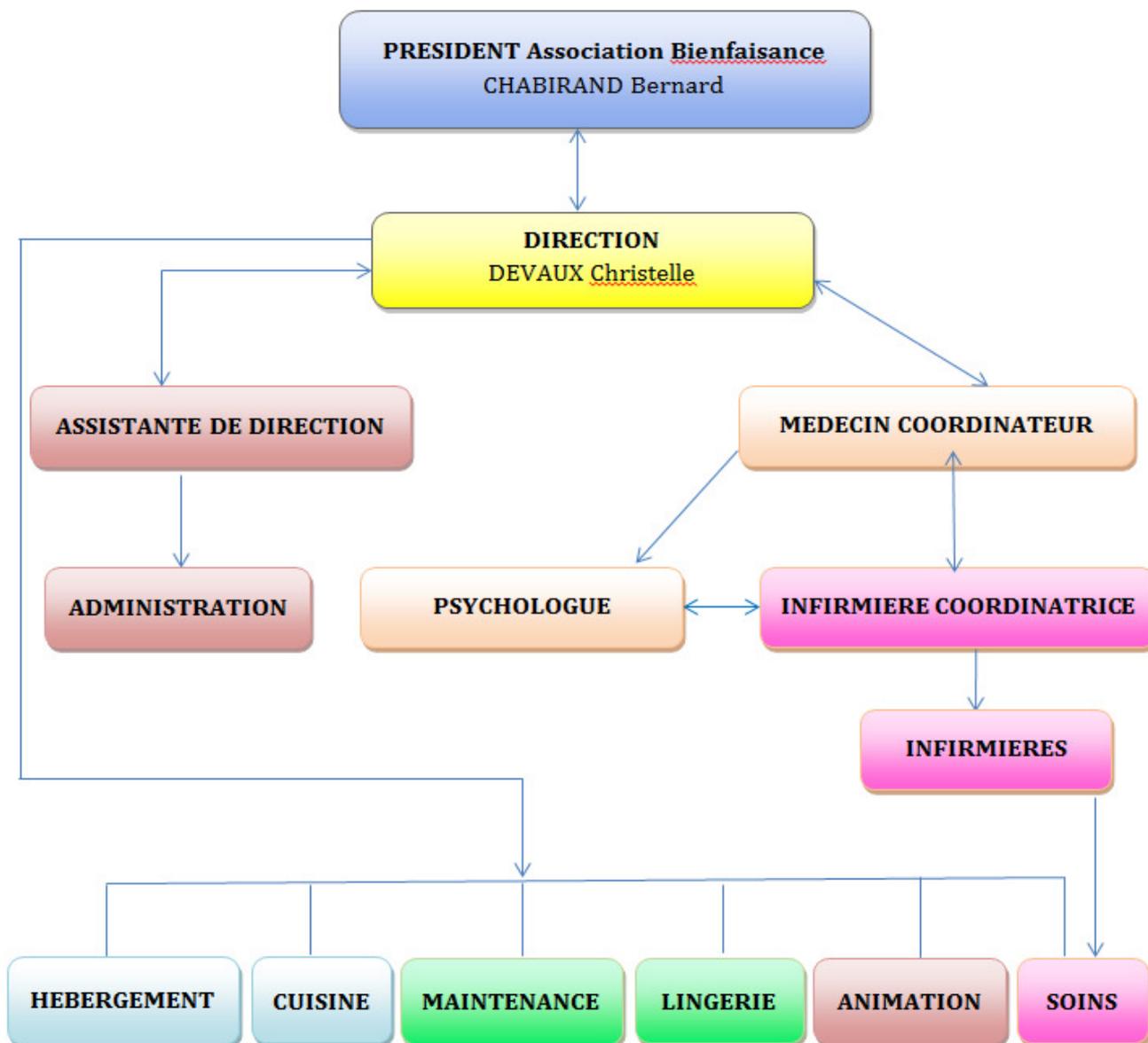
Les animations vous sont proposées au sein de l'EHPAD. Seules les sorties extérieures vous seront facturées.

Les éponges et fleur de douche réalisées par les résidents lors de l'atelier TRICOT.



Réalisations vendues lors du marché de Noël de l'EHPAD





La charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

Art 1- **Choix de vie** : tout personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Art 2- **Domicile et environnement** : le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Art 3- **Une vie sociale malgré les handicaps** : toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Art 4- **Présence et rôle des proches** : le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Art 5- **Patrimoine et revenus** : toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Art 6- **Valorisation de l'activité** : tout personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Art 7- **Liberté de conscience et pratique religieuse** : toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Art 8- **Préserver l'autonomie et prévenir** : la prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Art 9- **Droit aux soins** : toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Art 10- **Qualification des intervenants** : les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés et en nombre suffisant.

Art 11- **Respect de la fin de vie** : soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Art 12- **La recherche : une priorité et un devoir** : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Art 13- **Exercice des droits et protection juridique de la personne** : toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Art 14- **L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion** : l'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



Imprimé par nos soins / maison ST JOSEPH